



# Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2023-9-10-1 **Séance du** lundi 13 novembre 2023

# PROLONGATION SUBVENTION POUR AMELIORATION PASTORALE - WILDERSBACH

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

#### PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, DA SILVA ADRIANO Valérie, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARTIN Monique, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Thomas

## **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole BUFFA Jean-Claude donne procuration à ESCHLIMANN Michèle CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH-ERNST Nathalie COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine DEBES Vincent donne procuration à SENE Marc DELATTRE Cécile donne procuration à ERBS André DILIGENT Danielle donne procuration à DREXLER Sabine DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves HOERLE Jean-Louis donne procuration à LEHMANN Marie-Paule JEANPERT Chantal donne procuration à MEYER Philippe JENN Fatima donne procuration à HOULNE Monique KLEITZ Francis donne procuration à PAGLIARULO Karine KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul LORENTZ Michel donne procuration à ISSELE Christelle MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à KRIEGER Laurent MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise SCHULTZ Denis donne procuration à MULLER-BRONN Laurence WOLF Etienne donne procuration à BIHL Pierre ZELLER Fabienne donne procuration à SCHILDKNECHT Jean-Luc

### **EXCUSEE**:

**TENENBAUM Anne** 

#### **ABSENTS**:

HAGENBACH Vincent, MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au financement des opérations d'investissement en faveur de l'entretien et de l'aménagement de l'espace rural,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n°CD/2018/131 du 13 décembre 2018 relative à l'approbation du dispositif financier en faveur de l'ouverture paysagère en zone de montagne,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin N°CP/2019/528 attribuant une subvention à la Commune de Wildersbach pour des travaux de rénovation pastorale,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-1-2-1 du 6 février 2023 relative au Budget Primitif 2023 des politiques en faveur des dynamiques économiques, touristique, agricole, à l'emploi et aux transitions énergétiques et climatiques,
- VU la convention d'autorisation de financement complémentaire entre la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace relative aux aides aux filières agricoles, forestières et halieutiques signée le 10 mars 2021 entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace Saverne Molsheim du 23 octobre 2023,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

# APRES EN AVOIR DELIBERE

-	Décide de prolonger de 2 ans la durée de validité de la subvention d'investissement
	de 35 547,60 € accordée par délibération de la Commission Permanente du Conseil
	Départemental du Bas-Rhin N°CP/2019/528 en date du 2 décembre 2019 pour des
	travaux d'ouverture paysagère et de rénovation pastorale à la Commune de
	WILDERSBACH, en fixant la date limite d'exécution des travaux au 2 décembre 2025.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote